



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 15 février 2008
à Toulouse - 11, boulevard des Récollets**

7

**ADHESION A L'ASSOCIATION DE COOPERATION DE
L'AIRE METROPOLITAINE TOULOUSAINNE**

L'an deux mille huit, le quinze février à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ATSARIAS Roger BAYLE Jacqueline BELLANTI Gérard BERGER Jacques BEYNEY Georges BOUDOU Dany BOUSCATEL René COPPEY Stéphane DAMIN Danièle DUCERT Claude DURAND-ADER Colette	ESTIBAL Georges de FALETANS Gilles GERMAIN Louis GUILLOT René LAIGNEAU Annette MERONO Claude RAYNAL Claude SANCHEZ Francis TOLSAN François VERGE Jean-Pierre
SICOVAL	
ATTALI Serge BOURGEAT Fernand	VALETTE François-Régis
MURETAIN	
CASSAGNE Jean-Claude COLL Jean-Louis	MORERE André
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond CHAMBENOIT Yves	LANGOT Jean-Claude
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
GIUSTI Claude	FEDOU Maxime
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
CORNILLEAU Michel De LAMY Marie-Ange	ROUDIÈRE Claude

Délégué titulaire ayant donné pouvoir

COMMENGE Jean-Claude, représenté par AUBERT Alain
DUFETELLE Philippe, représenté par DURAND-ADER Colette
LATTES Jean-Michel, représenté par ESTIBAL Georges
MOUDENC Jean-Luc, représenté par LAIGNEAU Annette
PLUMENSI Jean-Pierre, représenté par ATTALI Serge
REME Jean-Michel, représenté par BOURGEAT Fernand

Délégués titulaires excusé

ALET-RICARD Marie-Ange	DEQUE Marie
ANDRE Gérard	DESCLAUX Edmond
AREVALO Henri	DIDIER Serge
BAPT Gérard	DOUSTE-BLAZY Philippe
BARBIER Monique	DUFFAUT Gérard
BARRES Alain	ESCOULA Louis
BAUDIS Florence	FRANCHINI Paul
BOLZAN Jean-Jacques	GRIMAUD Robert
BON Robert	LARRIEU Guy
BRUGOT Sandra	LE LANDAIS Monique
CARLES Joseph	MONTAGUT Jacques
CARSALADE-GAMBLIN Maïthé	PERALDI François
CHOLLET François	PEREZ Michel
CLAUX Michèle	PUJOL Pierre
COHEN Pierre	SOTTIL Alain
COQUART Dominique	SYLVESTRE Arlette
de VEYRINAS Françoise	

Délégués suppléants excusés

BERGE Gilbert	GARAUD Jean-Claude
BERAIL Bertrand	GIL Danielle
BOURG Jean-Claude	LASSEUBE Patrick
CASSETTA Jean-Baptiste	MARIN Claude
CHATONNAY Christian	MIGUEL Henri
CORTES Didier	PEREZ Michel
DELSOL Alain	RIVIERE Alain
DESHAYES Jean-Pierre	SANTENE Daniel
DUPRAT Georges	SAVIGNY Thierry

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 36	Votant : 42
	Abstention : 0	Contre : 1	Pour : 41

Par signature conjointe de la lettre de candidature en réponse à l'appel à projet « Coopération métropolitaine » de la DIACT en mai 2005, onze EPCI de l'aire métropolitaine toulousaine, en présence de l'Etat et de la Région Midi-Pyrénées, ont souhaité renforcer son positionnement parmi les grandes métropoles européennes. Ils se sont regroupés au sein de la Conférence métropolitaine dont le rôle est d'être un lieu d'échange et d'anticipation autour des enjeux métropolitains entre les intercommunalités des différents territoires de l'aire métropolitaine, l'Etat, et si elle le souhaite, la Région Midi-Pyrénées.

Afin de concrétiser l'émergence d'un esprit communautaire à l'échelle métropolitaine, les membres de la Conférence métropolitaine ont décidé de se structurer en association type loi 1901 dont l'objet général est de mettre en oeuvre et de développer la coopération territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine toulousaine.

Les caractéristiques principales de cette association dont le SMEAT figurera parmi les membres fondateurs, seraient les suivantes :

Nom proposé : « Association de Coopération de l'Aire Métropolitaine Toulousaine » ;

Siège social : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire de l'aire urbaine de Toulouse (AUAT) ;

Objet : L'Association a pour objet de permettre à ses adhérents d'initier et de développer la coopération territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine Toulousaine.

Les objectifs de cette coopération sont, ceux de la « déclaration d'intention de l'aire métropolitaine Toulousaine », confirmés dans le projet de coopération métropolitaine adopté le 13 novembre 2007 :

- oeuvrer ensemble à la construction d'un espace de coopération qui puisse pleinement jouer son rôle, au niveau européen et international,
- faire de cette aire métropolitaine au cœur de l'Europe, un espace dynamique et compétitif, qui témoigne de ses valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle, et de responsabilité vis-à-vis de l'environnement,
- développer des projets concrets, destinés autant à améliorer la qualité de la vie qu'à développer les atouts économiques du territoire, afin d'affirmer son identité et d'accroître son attractivité dans le respect des objectifs du développement durable,
- faciliter la prise en compte des projets d'intérêt métropolitain dans les diverses programmations financières.

L'Association pourra mener toute étude et effectuer toute action se rattachant directement ou indirectement au présent objet ou pouvant en favoriser la réalisation.

Cependant l'association n'a pas vocation à se substituer à ses membres pour la maîtrise d'ouvrage de leurs projets. Elle ne les représentera pas dans les discussions sur leurs projets ; elle ne proposera ni ne garantira le financement de ces projets.

L'Association pourra, dans le respect des textes en vigueur, développer les contacts et études nécessaires avec les autorités et organismes internationaux.

Elle organisera la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres.

L'association ne poursuit aucun but lucratif.

Durée : indéterminée

Composition :

- membres fondateurs : les Communautés du Grand Toulouse, du SICOVAL, du Muretain, de Montauban – Trois Rivières, de l'Albigeois, de Castres-Mazamet, du Pays de Pamiers et le SMEAT,
- membres de droit : tout EPCI signataire de la candidature à l'appel à projet DIACT de 2005 (hors membres fondateurs),
- membres adhérents : tout EPCI constitué d'au moins une ville de plus de 10 000 habitants, et situé dans un rayon de 100 km autour de Toulouse,

- membres associés : l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Les projets de statuts sont joints à la présente délibération.

Il est donc proposé :

- d'approuver la création de cette Association dont les statuts sont ci-annexés ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de l'association.

Le Comité syndical
Entendu le rapport de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, décide :

Article Premier

D'adhérer à l'Association de Coopération de l'Aire Métropolitaine Toulousaine, dont les projets de statuts sont annexés à la présente délibération ;

Article 2

D'autoriser le Président à signer ces statuts ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de l'Association ;

Article 3

D'adresser la présente délibération à Mesdames et Messieurs les Présidents des collectivités membres fondateurs de l'Association.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 22 février 2008

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC